**Zeitschrift:** Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales

publications scientifiques

Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie

**Band:** 13 (1880)

Rubrik: Faits Divers

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 11.12.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## FAITS DIVERS

Société de la Haye pour la défense de la religion chrétienne. Programme de l'année 1880.

La direction de la Société a prononcé dans sa session du 13 septembre 1880 et jours suivants sur treize mémoires en réponse au concours établi en 1878.

Quatre mémoires avaient pour objet la question :

Quelle influence l'islamisme a-t-il exercée et exerce-t-il encore sur la vie domestique, sociale et politique de ses partisans? Et qu'en résulte-t-il à l'égard du devoir que les peuples chrétiens ont à remplir envers cette religion et ceux qui la professent?

Le premier mémoire, en hollandais (l'épigraphe: Vedi come storpiato è Maometto, Dante), ne manquait pas d'un certain mérite. L'esquisse de l'islam que l'auteur avait jugé devoir mettre en tête de son travail, ne laissait pas d'avoir beaucoup de bon. La seconde partie contenait de justes réflexions sur l'influence de l'islamisme. La troisième attestait une vive sympathie pour l'Evangile. Mais l'ensemble était tout à fait insuffisant. L'islam n'était pas assez saisi dans ses profondeurs; son influence sur la vie était à peine déterminée et distinguée de celle d'autres agents qui y ont concouru ou y concourent encore. La dernière partie, enfin, perdait presque entièrement de vue la réalité pour se livrer aux effusions du cœur. Impossible d'accorder le prix.

Le second mémoire, également en hollandais, avec l'épigraphe: Dieu est esprit, etc. (Jean IV, 24), offrait dans la dernière partie quelques thèses contestables sur l'islamisme et le christianisme, mais n'en présentait pas moins quelques éléments assez importants de la question. Toutefois cette seule section était incapable de sauver le reste. On lui fit des objections nombreuses et graves : grande prolixité, marche peu logique des idées, expressions exagérées. Des redites sans nombre affaiblissaient l'impression de la démonstration. En intervertissant l'ordre tracé à la question et en traitant successivement la vie politique, sociale et domestique, l'auteur avait introduit de la confusion dans son travail au lieu de l'améliorer. Il a évidemment échoué dans l'effort final de résumer les résultats de ses recherches. Il n'a pas réussi, malgré ses efforts avoués d'impartialité, à retracer équitablement l'influence de l'islam sur la vie de ses confesseurs; l'éloge et le blâme manquaient également de mesure. La direction fut donc forcée, malgré tout le bon qu'offrait le mémoire, de ne pas lui décerner la médaille.

On prononça un jugement tout différent sur un troisième mémoire en allemand, avec l'épigraphe: Gottes ist der Osten und der Westen (Mohammed). Le plan de l'auteur était trop vaste et une plus grande concision aurait été en faveur du but qu'il se proposait. L'ordre des chapitres n'était pas irréprochable. La sévérité du jugement porté 510 BULLETIN

sur l'islamisme aurait pu être tempérée çà et là par une application plus complète de la conception moderne de l'histoire. Le dernier chapitre surtout présentait des lacunes, que l'auteur, au reste, était le premier à avouer. Cependant le mémoire était rédigé avec tant de talent, annonçait tant d'études, et donnait une réponse si complète et si juste à la question, que la direction lui accorda volontiers le prix. Avant de le livrer à l'impression, l'auteur y apportera sans doute les améliorations nécessaires et en fera surtout disparaître tout ce qui n'est pas absolument indispensable à la réponse, dans son intérêt autant que dans celui de ses lecteurs. Le cachet rompu révéla le nom de Johannes Hauri, Pfarrer in Davos-Dörfli, Canton Graubünden, Schweiz.

La direction eut de la peine à formuler une juste conclusion à l'égard du quatrième mémoire, en allemand, avec l'épigraphe: Wo das Aas ist, da sammeln sich die Adler. (Luc XVII, 37.) On lui attribuait unanimement une assez grande valeur. L'auteur qui avait passé quelques années dans l'empire ottoman, communiquait des détails fort intéressants sur la vie domestique, sociale et politique de ses habitants et se distinguait par un jugement très équitable sur l'islam et son influence. Mais ces données renfermaient beaucoup de détails sans rapport avec la religion. A force de s'appesantir sur la vie sociale, l'auteur semblait de temps en temps perdre entièrement de vue l'islam. Il s'était d'ailleurs arrêté plus à son état présent, notamment en Turquie, qu'aux autres partisans de la religion de Mahomet, tant aujourd'hui qu'autrefois. La seconde partie du mémoire, tout en offrant bien des choses vraies et intéressantes, ne donnait pas une réponse suffisante au second membre de la question. On conclut que l'auteur, tout en livrant un travail éminent à plusieurs égards, n'avait pas pu satisfaire la direction. Elle éprouva cependant le besoin de marquer sa sympathie d'une manière non équivoque. Elle offre en conséquence à l'auteur la médaille d'argent et la somme de 150 flor., tant comme accessit que comme contribution à la publication du mémoire par l'auteur. S'il accepte les dispositions de ce jugement, il n'a qu'à autoriser le secrétaire d'ouvrir le billet cacheté.

La direction a reçu cinq mémoires en réponse à la question:

Quelle est la conception chrétienne du mariage? Peut-on la maintenir encore en présence des idées divergentes de notre époque à cet égard?

Le premier en allemand, avec l'épigraphe: θεμέλιον ἄλλον οὐδείς κ. τ. έ. (1 Cor. III, 11) n'offrait qu'un exposé édifiant et peu logique, sans aucune apparence de réponse à la question. On se hâta de l'écarter.

Le second également en allemand avec l'épigraphe: Zy Slveg haar armen en z. (Beets) et le troisième en français, avec l'épigraphe: J glâdie som i smârta, etc., (Tegnér) envoyés simultanément, étaient évidemment de la même main. La direction fut confondue du fait que l'auteur osât prétendre par des travaux pareils aux honneurs du lauréat. Elle appréciait ses bonnes intentions et ses sympathies pour le

mariage; elle accordait que les deux mémoires renfermaient quelques pages bien écrites et édifiantes. Mais l'auteur n'avait pas compris qu'il fallait davantage. Ne s'étant rendu aucun compte de la portée de la question, il n'avait ni puisé la conception chrétienne du mariage aux sources, ni exposé les idées divergentes à cet égard. Il manquait de l'ordre dans la disposition des parties. Le mémoire français l'emportait même à cet égard sur le mémoire allemand et présentait l'idéal d'un chaos. La direction énonce le vœu bien sincère qu'on lui épargne dans la suite la peine de lire et de juger des œuvres qui pour être sincères, n'en sont pas moins inconsidérées et superficielles.

On recut une impression bien différente du quatrième mémoire, en allemand avec l'épigraphe : οὖτε γυνή χωρίς ἀνδρὸς, κ. τ. έ. (1 Cor. XI, 11.) Les objections ne manquèrent pas. Une partie des directeurs estimait que l'auteur n'avait pas placé la conception de l'antiquité chrétienne dans son vrai jour en scindant les idées du Nouveau Testament sur le mariage. Tous regrettaient que le développement de l'idée chrétienne du mariage n'avait été exposé que jusqu'à Luther. La seconde partie, consacrée à l'exposition et à la réfutation des théories divergentes, avait franchi les limites de la question, surtout en s'étendant sur l'émancipation de la femme. Cependant, en dépit de ces remarques fondées et d'autres difficultés de détail, le mémoire a paru offrir une réponse si complète, si juste et, sous le rapport du fond et de la forme, si éminente à la question, que le jury n'a pas hésité à lui décerner le prix, en comptant sur les dispositions de l'auteur à abréger et à rectifier quelques parties de son travail. Le billet ouvert a donné le nom de Lic. Dr Karl Thönes, evangelischer Pfarrer in Lennep, Rheinprovinz, Preussen.

Le cinquième mémoire en allemand, avec l'épigraphe: ἔσονται οἱ δύο εἰς σάρχα μίαν (Math. XIX, 5), se distinguait par plusieurs qualités. On avait apporté beaucoup de soin aux deux membres de la question et notamment à l'histoire de la conception chrétienne du mariage et à la réfutation de ses adversaires philosophiques. Malheureusement la forme était moins agréable et le raisonnement était abstrait; d'ailleurs on n'avait pas voué une attention suffisante aux promoteurs de « l'amour libre. » L'exégèse de l'auteur laissait aussi à désirer. Ainsi, inférieur au mémoire précédent et ne répondant pas entièrement à l'intention de la direction, ce mémoire ne pouvait être couronné. Cependant, pour rendre hommage aux mérites du travail, on en laisse à son auteur la libre disposition et on lui offre la médaille d'argent. S'il accepte ce jugement, il n'a qu'à autoriser le secrétaire à le faire connaître.

Quatre réponses étaient parvenues, toutes en allemand, sur la question:

Comment faut-il, au point de vue chrétien, juger le serment et son maintien dans l'Etat moderne?

Le premier avec l'épigraphe : ἐγὼ δὲ λέγω ὑμῖν μὰ ὀμόσαι ὅλως,

512 BULLETIN

n'étant que l'ébauche d'un mémoire, ne pouvait entrer en considération.

Les trois autres, quoique différents de mérites, étaient supérieurs au précédent et avaient des qualités plus ou moins louables. Mais aucun d'entre eux ne fut jugé digne du prix. Aucun n'avait rendu justice à la portée de la question. Aucun n'avait donné un travail d'une valeur scientifique durable. Aucun n'avait suffisamment profité de l'histoire et de la comparaison des lois contemporaines sur le serment dans les divers Etats. Aucun ne s'était souvenu que la question ne concernait pas le serment et son maintien en général, mais dans l'Etat moderne; il en résultait qu'on n'avait pas apporté grand soin à fixer l'idée de l'Etat moderne. Indépendamment de cette critique générale, les directeurs avaient encore des objections à faire à chacun des trois mémoires.

Celui qui a pour épigraphe: Ich bin nicht gekommen um aufzulösen, semble faible dans la défense du résultat exégétique, sur lequel du reste les directeurs n'étaient pas d'accord. D'ailleurs la conclusion relative au maintien du serment fut jugée unanimement plus que contestable.

Celui qui porte pour épigraphe: ἔστω δὲ ὁ λόγος ὑμῶν κ. τ· ε΄. (Math. V, 37) ne pouvait dissimuler la superficialité par la vivacité et l'agrément du style. L'auteur n'a pas évité l'apparence de l'inconséquence et a négligé de justifier le résultat auquel ses recherches avaient abouti.

Enfin celui qui porte les paroles de Jésus: οὐκ ἦλθον καταλῦσαι cédait une place trop considérable à l'exégèse et manquait de dialectique dans la partie théorique. La forme d'ailleurs était sans attraits.

La société met au concours les deux questions suivantes :

Le prix est de 400 florins (environ 800 francs). On peut toucher la somme, à moins qu'on ne préfère la médaille d'or de 250 florins avec un supplément de 150 florins ou bien la médaille d'argent avec un supplément de 385 florins.

<sup>1°</sup> Comment faut-il juger au point de vue chrétien le serment et son maintien dans l'Etat moderne?

<sup>2°</sup> On demande un mémoire destiné à soumettre le dogme ecclésiastique de l'Ecriture à la critique de l'Ecriture même.

Les réponses doivent rentrer avant le 15 décembre 1881. Passé ce terme, on n'est plus admis au concours.

Avant le 15 décembre 1880 on s'attend à recevoir encore des réponses sur l'Histoire comparative des religions, sur Vinet, sur l'Emploi des textes bibliques dans la confession et les liturgies de l'Eglise réformée neerlandaise.

On vient de recevoir un mémoire allemand sur la première des questions mentionnées, avec la devise : Le sanctuaire de la vérité est inviolable.